



Extrait du Registre aux Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de NOYELLES LES SECLIN  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, les huit jullets, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES Lès SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 juillet 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Conseillers Municipaux en exercice : 13**

**Présents** : Henri LENFANT - Yveline PEYRONIE - Stéphane ROLAND - Dominique BLANCHART - Isabelle CHARDON - Jean-Michel DARQUE - Claudine PLICHON - Joëlle CASTELLI

**Excusés** : Audrey FOCKEU donne pouvoir à Yveline PEYRONIE, Alain LACHEREZ donne pouvoir à Claudine PLICHON

**Absents** : Christelle NEYRINCK, Philippe HEROGUER, Marc DUPRE

**Secrétaire de séance** : Stéphane ROLAND est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 37/2025/VC/HL**

**Objet** : Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide pour l'école maternelle, primaire Alphonse Theeten, les ALSH et les mercredis récréatifs.

Le Maire,

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 34/2020/BL/HL en date du 6 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics jusqu' à 90 000 € HT,

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant fourniture de repas en liaison froide pour l'école maternelle, primaire Alphonse Theeten, les ALSH et les mercredis récréatifs publié le 4 juin 2025 (Référence 25-62853 BOAMP) et fixant la date limite de réception des offres au 1 er juillet 2025 10 heures sur le profil acheteur : <https://marchespublics596280.fr/entreprise> et pour lequel 3 offres ont été reçues,

VU l'avis de la réunion de la commission marché restauration scolaire,

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

Le Conseil Municipal, après échanges et débats,

**DECIDE** :

- D'attribuer le marché de services de fourniture de repas en liaison froide pour l'école maternelle, primaire Alphonse Theeten, les ALSH et les mercredis récréatifs à **ETABLISSEMENTS SOBRIE** (FR - 319618435 00030) sise 26, rue Maurice Sarraut à TOURCOING pour un montant par repas selon décomposition suivante :

Type de prestation	Montant HT [ en € ]	Taux de TVA [ en % ]	Montant TTC [ en € ]
Repas enfant	2.77	5.5	2.92
Repas adulte	3.51	5.5	3.70
Repas pique-nique enfant	3.16	5.5	3.33
Repas pique-nique adulte	3.98	5.5	4.20
Pain	1.23	5.5	1.30
Four	Mise à disposition gratuite		
Soupière	Mise à disposition gratuite		

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives et signer tous les documents formant cette décision,
- D'inscrire au Budget Principal 2025 et suivants, les crédits nécessaires

### Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Noyelles-lès-Seclin, les jours, mois et an susdits

**Le Secrétaire de séance,  
Stéphane ROLAND**

Le 8 juillet 2025,  
**Le Maire,  
Henri LEMFANT**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.